

## Agrément NATATION 2021-2022

Parents,

Votre enfant participera durant son cursus scolaire à des séances de natation.  
Afin de pouvoir être en règle avec la législation en cours, **un encadrement renforcé est nécessaire.**

De ce fait nous avons besoin de parents agréés . L'agrément est valable 5 ans.

Voici 12 séances d'agrément avec une 1ère partie théorique à l'école de CHOUDY élémentaire puis une partie pratique à Aqualac ( venir avec son maillot de bain)

-dates des agréments : 04/10, 22/11, 10/01, 28/02, 04/04, 23/05.

-horaires des agréments : de 9h30 à 12h30 (présence dans le bassin de 11h à 12h30) et de 14h30 à 17h30 (présence dans le bassin de 16h à 17h30)

Pas de pass sanitaire demandé. port du masque obligatoire.

***Pour passer cet agrément, vous devez me retourner le formulaire de demande d'agrément et une photocopie de votre carte d'identité recto/verso afin de vérifier votre honorabilité.***

***Vous pouvez transmettre les documents à votre enfant ou me les envoyer par mail en pdf en me précisant la date et l'heure de la session.***

Un grand merci pour votre implication.